

**Compte rendu
du conseil municipal
du 11 avril 2012**

Compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2012

L'an deux mille douze, le onze avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement, à partir de 21 heures, en mairie sous la présidence de Monsieur Dominique LESPARRÉ, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Dominique LESPARRÉ Maire, Nessrine MENHAOUARA, Pierre BORDAS, Florelle PRIO, Gérard CARON, Consuelo FERNANDEZ, Patricia JAOUEN, Philippe NGWETTE, Philippe CLOTEAUX, Adjoint

Mesdames et Messieurs Jackie CHERIN, Martine COURBEZ, Marie-Lucile FAYE, Jocelyne CHASSAING, Patrick BREUNEVAL, Martin LOLO, Catherine PINARD, Corinne CAPPELLI, Marjorie NOËL, Malik BENIDIR, Olivier REGIS, Arnaud GIBERT, Lionel HOUSSAYE, Maryvonne GARS, Khalid EL FARA, Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Ourmières ayant donné pouvoir à M. le Maire
Mme Pasquet-Grelet ayant donné pouvoir à Mme Faye
M. Ayivi ayant donné pouvoir à Mme Noël
Mme Ferraty ayant donné pouvoir à Mme Cappelli
M. Kabulo ayant donné pouvoir à M. Caron
Mme Rigaut ayant donné pouvoir à M. Benidir
M. Legrand ayant donné pouvoir à M. Régis
M. Motay ayant donné pouvoir à M. Ngwette
Mme Salvaire ayant donné pouvoir à Mme Jaouen

Absents :

M. Berkane
M. Brouksy

La secrétaire de séance :

Mme Noël

M Le Maire rend tout d'abord hommage à M Raymond Aubrac décédé la veille. Il souligne son engagement dans la résistance pendant la guerre et le prolongement tout au long de sa vie de son engagement au service des valeurs humanistes, illustré notamment par son combat pour le logement. Il rappelle qu'une résidence porte à Bezons son nom ainsi que celui de Lucie son épouse.

L'assemblée respecte alors un instant de silence.

Dossier 1 : Approbation du procès verbal de la séance du 15 Février 2012

Sur le rapport de M Le Maire,

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de sa séance du 15 février dernier.

Dossier 2 – Gestion du Marché « le temps des cerises » - Mise en gestion par délégation de service public et constitution de la commission d'examen des candidatures

Sur le rapport de M Caron,

La fin de l'actuel traité d'exploitation du marché couvert au 31 décembre prochain et la perspective de la conclusion d'une nouvelle convention, ont amené le conseil municipal, par délibération du 15 février 2012, à autoriser Monsieur le Maire à saisir la commission consultative des services publics locaux et le comité technique paritaire afin de recueillir leur avis sur le montage juridique envisagé. Ces derniers, convoqués respectivement le 2 et le 4 avril, se sont prononcés en faveur d'une délégation de service public sous la forme d'un affermage. La commission d'instruction des dossiers du Conseil Municipal s'est également prononcée en ce sens.

Au vu de ces avis consultatifs et d'un rapport présentant le contexte actuel de la convention de gestion du marché, les caractéristiques générales de l'établissement, les différents montages juridiques possibles ainsi que le dispositif juridique proposé sous la forme d'un contrat d'affermage, les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, notamment ses obligations, les modalités de sa rémunération, la durée de la convention souhaitable et la description de la procédure de délégation, **le conseil municipal, à l'unanimité**

- **décide le principe d'une exploitation du marché communal « LE TEMPS DES CERISES » dans le cadre d'une délégation de service public à compter du 1er janvier 2013**
- **approuve les caractéristiques des prestations que doit effectuer le délégataire, telles que définies dans le rapport de présentation (en y ajoutant une clause sur la qualité du service rendu par le fermier aux usagers) étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à Monsieur le Maire d'en négocier les termes.**
- **dit que ce contrat de délégation de service public prendra la forme d'un contrat d'affermage, établi pour une durée de 5 ans**
- **et autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation sur la base du rapport qui lui est soumis et à accomplir tous les actes préparatoires, les démarches nécessaires à la passation de cette convention de délégation de service public et aboutir ainsi au choix d'un délégataire pour la gestion du marché communal « LE TEMPS DES CERISES ».**

Le Conseil Municipal s'étend prononcé sur le principe de la délégation de service public, il sera procédé à une mise en concurrence et à un recueil des offres des prestataires candidats à la gestion du marché. Les candidatures et les offres seront examinées par une commission de délégation de service public. Elle sera constituée du Maire ou de son représentant et de dix membres du conseil municipal, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus à la représentation proportionnelle. **Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création de cette commission. Dans la mesure où, avec l'accord de toutes les composantes du Conseil, une liste unique est présentée, M Caron fait la lecture des noms des membres de la commission sans qu'il y ait lieu de procéder au vote :**

Titulaires	Suppléants
M. Bordas	M Lolo
M. Caron	M Ourmières
M. El Fara	Mme Prio
M Gibert	M Houssaye
M Bénidir	M Legrand

Enfin, le conseil municipal prend acte de ce que le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à cette commission avec voix consultative et que peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la

commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Dossier 3 – Petite Enfance - Équipement multi-accueil des Bords de Seine – demande de subvention à la CAF et au Conseil Régional.

Sur le rapport de Mme Pinard,

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain des Bords de Seine, est prévu la construction de certains équipements publics parmi lesquels un équipement multi-accueil composé d'une crèche collective de 60 berceaux et d'une halte-garderie de 20 places. Il s'agit de l'intégrer au rez-de-chaussée et 1er étage d'un immeuble de logements rue C.Desmoulins. Le coût estimatif de l'acquisition se monte à 3 014 000 € HT. **Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet, sollicite l'aide la plus large possible du Conseil régional d'Ile-de-France ainsi que de la Caisse d'Allocation Familiales du Val d'Oise et autorise M Le Maire ou l'Adjoint-e délégué-e à intervenir dans tous les actes à passer dans ce cadre.**

Dossier 4 – Conseil Général - Motion pour le maintien de la Maison départementale de l'éducation

Sur le rapport de M Cloteaux,

M Cloteaux rappelle que cette motion se justifie par le retrait d'une subvention de fonctionnement à la Maison de l'éducation ; elle s'inscrit cependant dans le contexte général de gestion drastique du Conseil général qui a, depuis l'écriture de la motion, procédé à de nouvelles diminutions de subventions notamment sur l'école de la 2ème chance ou les crèches.

Le conseil municipal, à la majorité (MM Régis, Bénidir et M Legrand, Mme Rigaut par pouvoir votant contre), adopte la mention ci après :

« Rarement comme aujourd'hui, avec les gouvernements de Monsieur Sarkozy, tout ce qui relève du service public de l'éducation et des mouvements d'éducation populaire aura été autant attaqué, rabougri, négligé. Et comme si cela ne suffisait pas, seulement un an après son arrivée à la tête de l'exécutif du Conseil général du Val-d'Oise, la majorité UMP-UVO lui emboîte le pas et confirme sa gestion autoritaire des affaires départementales. Elle y mène une politique d'austérité sans précédent, lourde de conséquences pour le département et pour ses habitants.

Non contente d'avoir augmenté les impôts en 2011 (+21%) et s'apprêtant à renouveler cette hausse cette année, la droite s'évertue en bonne élève du gouvernement à rogner tous les services rendus aux Valdoisiens, notamment en matière d'éducation publique.

Après avoir supprimé les bourses d'étude pour les lycéens et étudiants valdoisiens, les subventions destinées aux sorties scolaires et au transport pour les lycéens, après avoir augmenté les tarifs de la restauration scolaire, le département vient de suspendre, sans concertation aucune, la subvention de 120 000 € à la Maison départementale de l'Education.

Pourtant, cet établissement est un atout majeur pour la communauté éducative. Il offre aux établissements scolaires et aux enseignants des ressources pédagogiques riches et variées, tant en formations qu'en documents touchant tous les domaines de l'enseignement, notamment les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE). Prêts en nombre d'ouvrages de jeunesse, médiathèque, expositions, colloques, salon des éditeurs scolaires, semaine de la presse, animations autour des disciplines, de la pédagogie et de la culture... Autant de richesses dans le domaine de la formation et des pratiques des enseignants qui sont

menacées.

Dans ce contexte dégradé où la formation initiale est mise à mal par la disparition des IUFM, où la formation continue se réduit comme peau de chagrin, la Maison départementale de l'éducation est devenue un espace d'information, de formation, d'échanges et de ressources essentiel pour l'exercice du métier d'enseignant et au-delà, pour l'ensemble des acteurs du système éducatif.

Il est à noter qu'il n'existe aucune structure équivalente dans le département à même d'assurer ces fonctions.

Sans cette subvention de 120 000 €, pourtant actée depuis 2010 par une convention signée pour 3 ans, la Maison départementale de l'Education ne pourra plus assumer ses missions.

Il s'agit là d'une nouvelle attaque contre l'école publique et la communauté éducative. Conjuguées aux mesures des gouvernements du chef de l'Etat, les décisions de l'UMP-UVO hypothèquent chaque jour davantage la réussite de nos enfants.

Il est temps que le département et sa majorité cessent de faire payer la crise financière et les désengagements de l'Etat aux Valdoisiens, en cassant les services auxquels ils ont légitimement droit.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal :

Refuse cette nouvelle décision unilatérale, soudaine et radicale, du Conseil général remettant en cause l'existence même de la Maison départementale de l'éducation dont les bénéficiaires sont in fine les jeunes scolarisés;

Craint que le Conseil général ne mesure pas les conséquences qu'entraînera la suppression de cette subvention annuelle;

Déplore cette fuite en avant du Conseil général qui consiste à faire supporter aux Valdoisiens les transferts et dettes de l'Etat au département;

Demande au Conseil général de revenir sur sa décision et d'attribuer, comme prévu dans la convention, la subvention de 120 000 € à la Maison départementale de l'éducation. »

Dossier 5 – Demande de renouvellement de l'agrément du centre social la Berthie auprès de la CAF

Sur le rapport de M Bordas,

Le centre social la Berthie doit renouveler son agrément auprès de la CAF. Celle-ci se prononce, après validation d'un projet social, sur l'attribution de financements et la durée d'agrément . Pour l'obtenir, la ville doit donc lui soumettre un projet élaboré avec le concours des partenaires et des usagers du centre social, définissant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Le centre social intervient sur le quartier chênes/Val qui est au niveau urbanistique et social assez contrasté. Différentes cités - de la Paix, des Sycomores, la copropriété de la rue de la Berthie notamment – nécessitent un travail d'accompagnement soutenu. Les grands axes de travail du centre en découlent ;

- Par la fonction accueil du centre, permettre aux habitants de trouver des réponses aux difficultés sociales, éducatives, économiques, de la vie quotidienne dans le quartier et les cités

- Contribuer à maintenir une identité au quartier et la revaloriser à l'échelle de la Ville
- Créer du lien social entre les habitants du quartier et développer les liens inter-générationnels et la mixité sociale et culturelle
- Contribuer à la participation citoyenne des habitants
- Agir en prévention de la délinquance en direction des enfants et des préadolescents(es) du quartier Val Notre-Dame.
- Poursuivre le volet "animation collective familles" qui se décline en 3 axes de travail : soutenir et accompagner les familles dans leur fonction parentale, favoriser l'implication des familles dans l'élaboration et les actions familiales et intégrer de nouvelles familles.

Le centre est également étroitement associé aux travaux menés en vue de déposer un dossier ANRU 2 sur le secteur du Val et s'inscrit dans une démarche partenariale tant en interne avec les autres services (accompagnement à la scolarité sur le quartier...) qu'avec les associations et acteurs de la vie locale.

C'est pour répondre à ces objectifs que **le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet social qui lui est soumis, sollicite auprès de la CAF le renouvellement de son agrément pour la période 2012-2016 ainsi que son subventionnement et autorise M Le Maire à signer tous actes afférents.**

Dossier 6 – Acquisition de locaux auprès de Logirep pour l'implantation du Centre social Doisneau à la cité des Brigadières

Sur le rapport de Mme Jaouen,

Dans le cadre du projet ANRU du quartier de l'Agriculture est prévu le relogement du centre social Doisneau au sein de la cité des Brigadières. Il doit permettre d'assurer un travail de développement social auprès de familles souvent en grandes difficultés, tout en s'adressant à l'ensemble des habitants. Mais la pénurie de locaux compliquait la réalisation de cet objectif. Aussi, la construction par Logirep d'un bâtiment au coeur du projet ANRU constitue une réelle opportunité pour la commune. Ce bâtiment bénéficie d'une isolation thermique relevant de normes environnementales exemplaires, ce qui va dans le sens de l'engagement fort et concret de la Ville en matière de développement durable et écologique. Cet équipement pourra bénéficier d'une forte subvention de la Région déjà sollicitée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition auprès de la SA LOGIREP d'un local neuf en pied d'immeuble situé au 24 rue Mozart à Bezons pour un montant de 275 480 € HT et une superficie de 86,80 m² afin d'y relocaliser le Centre social municipal *Robert Doisneau* au coeur de l'opération ANRU et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

Dossier 7 – Demande de subvention Région « Animation sociale des quartiers » 2012

Sur le rapport de M Cloteaux,

Depuis sa création, en 2008, la ville de Bezons est inscrite dans le dispositif de la Région « Animation sociale des quartiers – Actions contractualisées », politique de soutien aux villes d'Ile-de-France en matière de politique de la ville. L'aide financière s'élevait en 2011 à 29 458 euros. Cette aide est reconduite à l'identique pour l'année 2012. À ce titre, la commune présente à la Région la programmation annuelle suivante :

- Les « **Séjours à Vallangoujard** » à destination des enfants qui participent aux ateliers d'accompagnement à la scolarité et qui sont suivis dans le cadre du programme de réussite éducative durant les vacances scolaires

- les « **Ateliers socio-linguistiques** » : 2 ateliers d'apprentissage du Français pendant la période de l'année scolaire à l'attention des adultes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la programmation 2012 qui lui est présentée ainsi que les plans de financement des projets, sollicite les subventions afférentes auprès du Conseil régional et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement 2012.

Dossier 8 – Mise en place de la verbalisation électronique – Conventionnement avec l'Etat et demande de subvention

Sur le rapport de M Ngwette,

L'Etat a entamé depuis mars 2011, le déploiement du Procès-Verbal électronique (PVe) au sein des services de police, de gendarmerie et des services verbalisateurs. Le projet Pve consiste en la mise en place d'un outil de verbalisation commun qui permet une transmission immédiate et dématérialisée des infractions au Centre National de Traitement (C.N.T.) de RENNES. La dématérialisation de la gestion des infractions routières par le développement du Pve a pour objectif la réduction des coûts de gestion et des gains de productivité.

Le service municipal des ASVP doit être rattaché en tant que service verbalisateur au CNT pour le traitement des procès verbaux. Cela suppose que la commune se dote des terminaux et du logiciel de gestion capable de produire et transmettre des messages d'infraction électronique en respectant les règles de la verbalisation. Le coût total de cette acquisition est évaluée à 10 520 euros. Pour aider à leur financement, l'Etat a mis en place un fonds d'amorçage. Le logiciel installé sur les terminaux est, quant à lui, mis gracieusement à la disposition des communes (logiciel Pve). Pour bénéficier de la subvention de l'Etat et du logiciel, la commune doit conventionner avec l'Etat.

Par conséquent, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place de la verbalisation électronique sur la commune de Bezons à compter du 30 avril 2012 ainsi que la convention et l'engagement de confidentialité, autorise M Le Maire à les signer ainsi que tous documents afférents et sollicite de l'Etat l'attribution d'une participation financière au taux maximum.

Dossier 9 – Demande de renouvellement du label « Point Information Jeunesse »

Sur le rapport de Mme Noël,

La mission d'information constitue une part substantielle du travail du service public que la ville apporte aux jeunes bezonnais. Aussi, le 3 avril 2009, la commune de Bezons a passé avec l'Etat, le centre d'information jeunesse du Val d'Oise (CIJ) et le Centre d'information et de Documentation jeunesse (CIDJ), une convention de labellisation pour la mise en place d'un Point Information Jeunesse (PIJ) pour une durée de 3 ans.

Ce label permet d'intégrer le réseau information jeunesse et de bénéficier de la promotion qui en est faite, de recevoir la documentation d'information pour les jeunes du CIJ et du CIDJ, d'être associé à des groupes de travail du réseau et de formations pour le personnel du PIJ. En contrepartie, le PIJ assure une mission d'information des jeunes de 16 à 25 ans en mettant à leur disposition par tous les moyens appropriés, les informations nécessaires dans tous les domaines qui les concernent tout en respectant un cahier des charges, qui conditionne l'obtention du label.

Le PIJ de Bezons est constitué d'un espace d'accueil spécifique situé dans les locaux de l'espace jeunes rue E Vaillant. L'accueil est assuré 25 heures par semaine à des créneaux d'ouverture adaptés au public. Plusieurs actions entrant dans les prérogatives d'une telle structure ont été

prises en place en 2011 : l'opération "Jobs d'été", l'opération "SOS rentrée" et l'accueil de permanences de l'AFIJ notamment. La fréquentation est de 1654 personnes en 2011.

La convention de labellisation arrivant à échéance, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite auprès de l'Etat son renouvellement pour 3 ans, approuve la convention afférente et autorise M Le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous actes afférents.

Dossier 10 - Avenant n°2 à la convention ANRU des bords de Seine

Sur le rapport de Mme Prio,

Les grandes opérations de rénovation urbaine se mènent dans la longue durée et nécessitent périodiquement de procéder aux ajustements nécessaires. C'est ainsi que le Conseil Municipal a approuvé un premier avenant à la convention d'origine de 2008 lors de sa séance de mars 2010. Il est nécessaire de passer un 2e avenant afin d'actualiser encore le contrat passé avec l'ANRU et la Caisse des Dépôts.

Les évolutions concernent :

- le coût de certaines opérations (la démolition des cités Carasso et Jaurès et les constructions de logements en accession) qui devraient voir leur montant augmenter d'environ 3 %, sachant que ces opérations sont sans participation communale.
- Le plan de financement des équipements publics (futur centre social, l'équipement petite enfance, l'école et le centre de loisirs) qui est ajusté.
- Les échéances de l'opération sont reportées de 2 années (à 2015), ce qui nécessite de prolonger le travail de l'équipe projet qui l'a en charge.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant ainsi que son annexe financière et autorise sa signature par M. le Maire ainsi que tous documents afférents.

Dossier 11 – AMENAGEMENT DU QUARTIER DES BORDS DE SEINE - Approbation d'une convention de projet urbain partenarial – rue Berteaux

Sur le rapport de Mme Prio,

La société SCCV BEZONS BERTEAUX 4.2, (société assistée par Arcade Promotion), doit acquérir auprès de SEQUANO un terrain à bâtir (îlot 4.2) d'une superficie totale de 1 063 m², afin de réaliser la construction d'un programme de logements d'accession sociale d'une superficie hors œuvre nette de 2.000 m². Cette opération supposant, dans le périmètre d'intervention des constructeurs, la réalisation d'équipements publics par Sequano dont le coût total est de 10 852 370 €, il convient de mettre à la charge de la société SCCV BEZONS BERTEAUX 4.2, compte tenu de la surface hors oeuvre nette à construire, une fraction fixée à 1,72 % du coût total des équipements publics prévus, soit 186 140,61 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en œuvre la procédure du projet urbain partenarial telle qu'énoncée par les dispositions du code de l'urbanisme, approuve le projet de convention de PUP, autorise monsieur le maire à signer une convention de projet urbain partenarial sur le périmètre du permis de construire déposé par la société SCCV BEZONS BERTEAUX 4.2 ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération et dit que l'exonération de TLE sera de 10 années.

Dossier 12 – Convention de veille et de maîtrise foncière entre la ville et l'EPFVO - Modifications

Sur le rapport de M le Maire,

Par délibération du 2 décembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé une convention de veille et de maîtrise foncière avec l'établissement public foncier du Val d'Oise (EPFVO), ayant vocation à intervenir sur tout le département pour assurer, en lien avec les communes, le portage foncier pré opérationnel pour des opérations d'urbanisme dans certains secteurs stratégiques pour le développement local. Celle ci prévoit le transfert à la commune de la jouissance et de la gestion des biens dès leur acquisition par l'EPFVO. Ce transfert implique que la commune prenne en charge l'ensemble des frais liés à la gestion, notamment les frais d'entretien, d'assurance et surtout les coûts de démolition ou de travaux qui s'imposent. Or, la ville a pu obtenir que l'EPFVO conserve, après accord entre les parties, la gestion de certains des biens acquis et des frais y afférent. **Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications afférentes de la convention entre l'EPFVO et la ville et autorise le Maire à le signer ainsi que tous documents y afférant**

Dossier 13 – Travaux d'enfouissement des réseaux électriques - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la ville et l'Agglomération

Sur le rapport de M Bordas,

En raison de sa compétence en matière de création, d'aménagement et d'entretien de la voirie, l'Agglomération a entrepris en 2011 de réaliser des opérations de réaménagement de la voirie et de rénovation de l'éclairage public, comprenant notamment l'enfouissement des réseaux électriques de la rue des Frères Bonneff. Le coût des travaux est évalué à 747 722 € HT (894 275,51 € TTC). Compte tenu de l'absence de compétence de l'Agglomération en matière de réseaux d'électricité, il est nécessaire d'élaborer une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour cette opération entre la ville et l'agglomération. Elle permettra à l'Agglomération de percevoir les subventions inhérentes à ces travaux, versées par ERDF via le syndicat départemental SMDEGTVO. **Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention actant la prise en charge par l'Agglomération du montant des travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité sur la rue des Frères Bonneff et autorise M le Maire à les signer ainsi que tous documents afférents.**

Dossier 14 - Affectation du fonds de concours 2012 de la Communauté d'Agglomération Argenteuil-Bezons à la ville

Sur le rapport de M Breuneval,

Comme chaque année depuis 2008, la Communauté d'Agglomération Argenteuil Bezons a prévu dans son budget 2012 de participer, par l'intermédiaire de fonds de concours, au financement du fonctionnement et de la réalisation d'équipements municipaux de Bezons. **Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation d'un fonds de concours d'un montant total de 1 500 000 € (dont 1 050 000 € en fonctionnement et 450 000 € en investissement) de l'agglomération à la ville et son affectation à différentes opérations.**

Dossier 15 – Mutualisation des services - Convention de refacturation des charges entre la Ville et l'Agglomération

Sur le rapport de M Breuneval,

Depuis la création de la Communauté d'Agglomération Argenteuil Bezons, les communes membres et l'Agglomération mutualisent autant que de besoin leurs services et les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement. Ces mutualisations sont formalisées par une convention

de refacturation de charges. **Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention tripartite de refacturation des charges entre la Communauté d'Agglomération Argenteuil-Bezons et les communes d'Argenteuil et de Bezons et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents afférents.**

Dossier 16 – Personnel communal – Protection sociale complémentaire - Adhésion à une procédure de consultation menée par le CIG

Sur le rapport de M le Maire,

Un décret, paru le 10 novembre 2011, permet, en complément de l'action sociale classique, d'attribuer une aide complémentaire aux agents de la Fonction Publique Territoriale, en négociant des contrats employeurs et en autorisant les collectivités locales à prendre en charge une partie des cotisations d'assurances. Le CIG, comme la loi l'y autorise, s'apprête à lancer une consultation pour le compte des collectivités qui le lui auront demandé. **Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2012.**

Dossier 17 - Personnel communal – modification du tableau des effectifs

Sur le rapport de M le Maire,

Compte tenu de l'évolution des carrières, des recrutements et des promotions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Au 1er mai 2012 :

- **Renouvellement de l'emploi permanent du directeur du Centre Social Doisneau** pouvant être occupé par voie contractuelle pour une durée maximum de 3 ans.
- **Création d'un poste d'ingénieur « grands travaux »** pouvant être occupé par voie contractuelle. L'agent ainsi nommé, recruté au maximum pour une durée de 3 années expressément renouvelables sera chargé de conduire les opérations de construction de bâtiments publics de type ERP (Hôtel de ville, accueil collectif Petite Enfance, centre social...). L'emploi devra être pourvu par un agent titulaire du diplôme d'ingénieur en bâtiments ou d'architecte

Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe
Création d'un poste d'éducateur des APS

Transformation d'un poste de rédacteur chef en rédacteur
Transformation d'un poste d'agent de maîtrise en technicien
Transformation d'un poste d'agent de maîtrise en technicien principal de 2ème classe
Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe en technicien
Transformation d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe en adjoint administratif de 2ème classe

Suite aux promotions :

Suppression de 2 postes de rédacteurs principaux
Suppression de 2 postes d'adjoint technique de 1ère classe
Suppression d'un poste d'animateur
Suppression de 2 postes d'ingénieurs principaux
Suppression d'un poste de conservateur de 1ère classe

Dossier 18 – Adhésion aux réseaux de santé : Oncologie d'Argenteuil et Joséphine

Sur le rapport de Mme Prio,

Les réseaux de santé ont pour objet de favoriser l'accès aux soins, la coordination, la continuité ou l'interdisciplinarité des prises en charge sanitaires, notamment de celles qui sont spécifiques à certaines populations, pathologies ou activités sanitaires. Ils assurent une prise en charge adaptée aux besoins de la personne tant sur le plan de l'éducation, de la santé, de la prévention, du diagnostic que des soins. Chaque réseau met en place une démarche d'amélioration de la qualité des pratiques, s'appuyant notamment sur des référentiels, des protocoles de prise en charge et des actions de formation destinées aux professionnels et intervenants du réseau, notamment bénévoles, avec l'objectif d'une prise en charge globale de la personne.

Pour les patients et les familles, l'adhésion de la commune à ces réseaux permettra une fluidité accrue dans le parcours de soin avec un dossier unique et commun à tous les intervenants. Ils pourront aussi bénéficier gratuitement de psychologues, de conseil et d'expertise gérontologique, favorisant leur maintien à domicile et donc leur liberté. **Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune aux deux réseaux de santé suivants :**

- **le Réseau oncologie d'Argenteuil qui associe les soignants impliqués dans le traitement du cancer.**
- **le Réseau Joséphine qui est destiné aux personnes âgées de 75 ans et plus, présentant des poly pathologies chroniques invalidantes, des troubles de la mémoire, des chutes à répétition, un isolement médico-social, une précarité.**

Autorise M Le Maire à signer les conventions ainsi que tous documents afférents.

Dossier 19 - Adhésion à l'association "Immeuble en fête"

Sur le rapport de M le Maire,

L'association "Immeuble en Fête" organise et coordonne nationalement depuis 2002 la "Fête des voisins". Ce dispositif parrainé par l'Etat est avant tout un moyen d'intervention favorisant le "Vivre Ensemble" et la cohésion sociale des quartiers. En invitant les gens à se rencontrer à un moment donné, il assure un instant de convivialité et de solidarité. La participation de la ville à cette initiative et l'adhésion à cette association s'articule avec les ambitions et actions déjà fortes de la commune de Bezons en faveur de l'accompagnement à la vie de ses quartiers ;

Un certain nombre d'associations bezonnaises ont déjà évoqué leur volonté de participer à ce type de festivité. Une coordination à l'échelle municipale permettrait de favoriser l'organisation de cet événement et de dynamiser une action symbolique plus globale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Commune à l'Association Immeuble en Fête, autorise le versement de la cotisation afférente conformément au niveau fixé par le conseil d'administration de l'association, désigne M Ourmières comme représentant de la commune auprès de cette association et autorise M Le Maire ou son représentant à signer tous actes y afférent.

Dossier 20 - marchés publics - Groupement de commande pour la fourniture de denrées alimentaires entre la ville et la Caisse des écoles

Sur le rapport de M Caron,

La ville et la caisse des écoles utilisent, pour leurs besoins respectifs, des denrées alimentaires. S'agissant de fournitures de même nature, qui subissent de fortes augmentations de prix chaque année, il apparaît intéressant de regrouper les besoins des 2 entités afin de générer des économies d'échelle. Ce groupement permettra aussi de simplifier la gestion liée à l'achat de ces

fournitures par la création d'un marché public commun.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion au groupement de commandes constitué de la ville de Bezons et de la Caisse des Écoles de la ville de Bezons, en vue de choisir les titulaires du marché de denrées alimentaires, dit que la ville de Bezons coordonnera ledit groupement et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes correspondante ainsi que tous documents afférents

Compte rendu des décisions de gestion courante

M. le Maire rend compte des décisions de gestion courante suivantes :

01/02/12	Bail - Mme ROUSSEL Peggy
13/02/12	Marchés publics : Rénovation du réfectoire de l'école Jacques PREVERT avec l'entreprise SESINI & LONGHY
15/02/12	Bail - M. TOUSSEL BEAUJOIS Bruno Location d'une bouteille de gaz avec la société Air liquide
20/02/12	Marchés publics : décision modificative - Rénovation du réfectoire de l'école Jacques PREVERT avec la société SESINI & LONGHY
21/02/12	Marchés publics : Maintenance, contrôle et déplacement des aires de jeux et des sols de réception dans les espaces extérieurs avec RECRE'ACTION Informatique : Contrat de maintenance-assistance de l'onduleur avec la société Aste Services
22/02/12	Marchés publics : location et maintenance de photocopieurs et de systèmes d'impression multifonctions avec KONICA MINOLTA
23/02/12	Modification de la régie d'avances pour les séjours vacances du service municipal de la jeunesse : modification des dates de fonctionnement Marchés publics complémentaire : location de bungalows provisoires à l'école Paul Vaillant Couturier avec la société Yves Cougnaud Location Festival « Ciné-Poèmes » - Ateliers d'arts plastiques, de slam et d'écriture en direction de tout public du 17 février au 24 mars 2012 avec l'association ATD Quart Monde
01/03/12	Honoraires avocat - SEMAVO
06/03/12	Marchés publics : Travaux Electricité à l'école Karl Marx avec l'entreprise Eiffage Energie
07/03/12	Organisation d'une après-midi récréative en direction des retraités le jeudi 3 mai 2012 avec l'orchestre « Ambiance »
09/03/12	Organisation d'un mini-séjour du 3 au 7 septembre 2012 pour les retraités à la maison familiale de Vacances-Centre d'accueil et de loisirs « Les Tourelles »
12/03/12	Marchés publics : avenant 1 au marché relatif à divers travaux d'impression avec la société LOGOPRIM
13/03/12	Honoraire expert - Travaux piscine Contrôle de maintenance de l'accès pour la piscine municipale avec la société ELISATH
15/03/12	Marchés publics : Désignation cabinet avocat conseil Sartorio-Lonqueue – Sagalovitsh & Associé

19/03/12	Marchés publics : Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage avec CARL CONSTRUCTION – lot 1
21/03/12	Marchés publics : Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage avec la société FAYOLLE – lot 2
26/03/12	Marché complémentaire : Prestations de transport avec la société SLAB
27/03/12	Marchés publics : Contrôle technique de divers travaux avec la SOCOTEC
28/02/12	<ul style="list-style-type: none"> • Régie de recettes des fournitures de documents d'urbanisme -Radiation de Mme BUJAT et Mme BENOIST mandataires suppléantes • Rénégociation emprunt Dexia
27/03/12	<ul style="list-style-type: none"> • Spectacle « la ferme de Tiligolo » pour les enfants des structures de la petite enfance, le vendredi 22 juin 2012 à l'espace Guy Moquet avec l'EURL • Animation journée champêtre pour les enfants des structures de la petite enfance, le vendredi 22 juin 2012 à l'espace Guy Moquet avec SLR
28/03/12	Fête de la jeunesse : Concerts « SNIPER » et Melissa NKONDA le 30 juin 2012 avec YUMA Productions
29/03/12	Marchés publics : Travaux de contrôle d'accès 2ème tranche à l'école Karl Marx avec l'entreprise Eiffage
02/04/12	Marchés publics : Contrat d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la ville avec Cofely GDF SUEZ
04/04/12	<ul style="list-style-type: none"> • Souscription du programme d'investissement 2012 – Emprunt Crédit Agricole Ile de France de 600 000 € • Marchés publics : location de véhicules avec l'entreprise SAML Fayat Group
10/04/12	Souscription du programme d'investissement 2012 – Emprunt Crédit Mutuel de 600 000 €

Vœu présenté par M Olivier Régis, Conseiller municipal, Président du groupe Bezons Mon Village, UMP&Apparentés : Pour une diffusion en temps réel des Conseils municipaux par internet

Il est demandé pour ce vœu un vote à bulletin secret.

« De nombreux conseils municipaux se sont équipés de caméras et de matériel de diffusion sur le net.

En 2008, j'avais demandé au nom de mon groupe la sonorisation et l'enregistrement de nos conseils, ce qui avait été accepté.

Nous pensons aujourd'hui qu'il faut aller plus loin et offrir à toutes les Bezonnaises et les Bezonnais de se connecter sur le site de la ville et d'assister en direct aux échanges de nos Conseils.

Ceci permettra de renforcer l'information de nos concitoyens et le processus démocratique indispensable.

En conséquence, je demande au nom du groupe Bezons Mon Village, conformément au code général des Collectivités territoriales et aux textes en vigueur :

Que la ville de BEZONS se dote de ces équipements dans les meilleurs délais afin de retransmettre nos débats au plus grand nombre.»

Réponse de M Le Maire

Notre commune fait beaucoup d'efforts pour informer ses concitoyens. Elle y consacre des moyens importants - ce qui d'ailleurs nous a déjà été reproché par certains dans cette assemblée. Nous ne négligeons pas l'Internet et les conseillers ont pu constater que le site de la ville - pour ne citer que lui - a été rénové récemment de bonne façon.

Lorsque vous déclarez vouloir "offrir à toutes les Bezonnaises et les Bezonnais de se connecter sur le site de la ville et d'assister en direct aux échanges de nos Conseils", je ne peux que partager cette volonté. Cependant, vous n'ignorez pas que dans la vie quotidienne de nos concitoyens l'on assiste à une véritable fracture numérique. Ce fossé est à la fois une question de société et une question technologique.

S'agissant de la question de société, les foyers qui, faute de moyens, n'accèdent pas à la connaissance en ligne – et ils sont malheureusement encore très nombreux dans le Val-d'Oise et à Bezons, suite aux politiques économiques et sociales très dures menées durant cette législature – n'accèdent pas souvent à la connaissance tout court. La relation du citoyen à la vie démocratique et aux décisions collectives doit être réformée en profondeur, avec et sans l'Internet. Vous le savez, nous y travaillons localement.

Lorsque vous m'avez adressé votre vœu, le conseiller général du Val-d'Oise que je suis s'est renseigné sur l'impact de la retransmission en direct des séances plénières de l'assemblée départementale : Il y a en moyenne 1 500 connexions par séance. Si nous rapportons ces connexions au nombre de Valdoisiens : environ 1 million deux cent mille habitants, je vous laisse faire le calcul, cela concerne très peu, trop peu de personnes parmi lesquelles l'on retrouve le microcosme politique de notre territoire.

Si l'on devait rapporter ce calcul à Bezons, cela représenterait péniblement une quarantaine de connexions. En l'état actuel des choses, les Bezonnais qui le souhaitent peuvent prendre connaissance de nos travaux sur le site de la ville, dans notre magazine municipal ou par voie d'affichage administratif. Et cela touche - vous en conviendrez - un public beaucoup plus large !

S'agissant de la question technologique, en clair de la couverture numérique du territoire en haut débit, et surtout en très haut débit, elle devrait être conduite et orientée, me semble-t-il, par un pilotage volontaire de la puissance publique avec des financements à la hauteur des enjeux, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Nous voyons bien qu'en la matière, les opérateurs privés qui ne sont pas des aménageurs ne répondent pas aux besoins car il n'investissent que si les résultats sont garantis, en clair, "rentables" !

Par ailleurs, retransmettre les séances du Conseil supposerait, pour le faire dans de bonnes conditions de diffusion, l'installation de systèmes de captation performants qui nécessiterait des dépenses, n'en doutons pas, très significatives. Et très sincèrement, en l'état actuel des choses, nous avons d'autres priorités.

Qui plus est, l'étroitesse de la salle H WEILER ne s'y prête pas : il est déjà difficile d'y installer, dans des conditions acceptables, les conseillers, le public et l'administration - on imagine mal y ajouter des instruments de retransmission et le personnel nécessaires.

Involontairement, sans doute, vous touchez du doigt la nécessité de construire notre nouvel hôtel de ville ! Nous verrons alors si une pareille installation est judicieuse.

Compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2012

J'invite donc le conseil municipal à rejeter au scrutin public ce vœu.

Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (MM Régis, Bénidir et M Legrand, Mme Rigaut votant contre et MM Gibert et Houssaye ne prenant pas part au vote), décide de ne pas procéder au vote secret et rejete à la majorité des suffrages exprimés le voeu proposé par M Olivier Régis (MM Régis, Bénidir et M Legrand, Mme Rigaut votant contre ; MM Gibert et Houssaye ne prenant pas part au vote).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h31

La secrétaire de séance

Marjorie NOEL